

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

RESEAU 79 : Quelques clés de la réussite d'études juridiques

Vieillevoye, Sandrine; Dozot, Caroline; Rasson, Anne-Catherine

Publication date:
2012

Document Version
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):

Vieillevoye, S, Dozot, C & Rasson, A-C 2012, *RESEAU 79 : Quelques clés de la réussite d'études juridiques*. Réseau, Service de Pédagogie Universitaire. <<http://www.droit.fundp.ac.be/pdf/faculte/D719.pdf>>

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Quelques clés de la réussite d'études juridiques

La faculté de Droit propose depuis septembre 2011 un nouveau dispositif de renforcement des compétences langagières et méthodologiques couvrant les trois années de bachelier. Ce 79^e numéro de RESEAU présente plus spécifiquement les activités mises en place en bac 1. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre du projet « Passeports pour le bac » mené au sein de l'Académie 'Louvain'. Dans un premier temps, nous décrivons ce nouveau dispositif. Dans un second temps, nous réaliserons le bilan de cette première expérience. En guise de conclusion, nous évoquerons quelques perspectives pour améliorer le projet lors de la rentrée prochaine. Le présent RESEAU a été rédigé par Sandrine Vieillevoye (coordinatrice du projet « Passeports pour le bac »), Caroline Dozot (Service de Pédagogie Universitaire) et Anne-Catherine Rasson (faculté de Droit).

Présentation du dispositif

Quatre compétences développées au cours des trois années de bachelier

Le dispositif pédagogique de la faculté de Droit vise à développer chez l'étudiant l'art de comprendre un texte, l'expression écrite et orale, ainsi que la méthodologie de la recherche juridique. Ces compétences sont en effet au cœur des métiers du droit. Leur maîtrise démontre la capacité du juriste non seulement d'exploiter habilement les sources du droit, mais aussi de s'exprimer clairement et de manière convaincante sur une question juridique.

En bac 1, l'accent est mis sur l'aptitude à la compréhension et à l'écriture grâce à deux exercices proposés durant le premier semestre : un « Passeport pour le bac » et un test d'écriture.

En bac 2, l'étudiant est initié à la méthodologie juridique. Il apprend à rassembler, analyser et exploiter de manière pertinente la documentation juridique, pour rédiger un travail personnel sur un sujet donné. Ce travail est complété par une présentation orale, afin d'apprendre à l'étudiant à exprimer en public une opinion juridique cohérente et structurée.

En bac 3, l'étudiant est amené à résoudre seul, en quelques semaines, un problème juridique qui lui est soumis et à exprimer par écrit le résultat de son analyse.

Parallèlement, l'étudiant est invité à rédiger un commentaire plus général sur une question de droit. Ce travail de fin de cycle fait la synthèse de toutes les compétences acquises au cours du baccalauréat, tout en privilégiant l'autonomie de l'étudiant.

Nous allons, à présent, approfondir les deux premières activités de ce dispositif pédagogique, proposées pour la première fois aux étudiants de bac 1 durant l'année académique 2011-2012.

La compréhension en profondeur d'un texte en droit

Lors de la semaine de rentrée, un **Passeport** est proposé aux étudiants en bac 1. Ce test a pour objectif de vérifier si les étudiants maîtrisent certains prérequis¹.

En faculté de Droit, le test proposé est un « Passeport » transversal portant sur la « compréhension en profondeur d'un texte de droit ». Un texte, en lien avec le monde juridique, est soumis aux étudiants; ceux-ci doivent répondre à une série de questions à choix multiples permettant, pour l'essentiel, de vérifier la maîtrise de trois prérequis: la compréhension rigoureuse des idées et des termes, la compréhension globale du texte et de sa structure et la compréhension du vocabulaire contextualisé.

En septembre 2011, 75 % des étudiants inscrits en bac 1 ont passé le « Passeport ». Leurs résultats sont présentés dans le Tableau 1. Les prérequis de compréhension rigoureuse et globale du texte posent plus de difficultés que les autres.

Une semaine après la passation du « Passeport », les **résultats** sont communiqués aux étudiants sous la forme ▲

	Moyenne	Médiane
« Passeport » dans son ensemble	13,9	13,9
1. Compréhension rigoureuse	10,1	10,0
2. Compréhension globale	12,9	13,3
3. Vocabulaire contextualisé	15,4	17,1
Nombre d'étudiants	295	295

Tableau 1 : Moyenne et médiane (/20) pour chaque compétence du « Passeport » de compréhension en profondeur d'un texte de droit

¹ Le terme « prérequis » est entendu comme: « toute connaissance ou compétence s'avérant cruciale pour la maîtrise d'un cours et qui est considérée comme devant être acquise préalablement à l'entrée des études universitaires ou comme devant être acquise au cours de ces études indépendamment d'un enseignement systématique et explicite » (Vieillevoye, Wathelet & Romainville, 2012, p. 226).

■ d'une fiche individuelle disponible sur le site de l'Université. La consultation des résultats nécessite donc une démarche volontaire de la part des étudiants. En septembre 2011, 89 % des étudiants ont consulté leurs résultats.

Sur leur fiche, les étudiants découvrent s'ils ont acquis, partiellement acquis ou non acquis les trois prérequis évalués.

La note globale au « Passeport » n'est pas communiquée aux étudiants. En effet, il a été constaté, par le passé, que lorsque les étudiants prennent connaissance de leurs résultats, certains se contentent d'un 10/20 ou d'un 12/20 (Wathelet & Dontaine, 2010). S'agissant de leur première confrontation à un test universitaire, une note de « réussite », au sens habituel du terme, leur paraît satisfaisante. Pourtant, le « Passeport » teste des prérequis, donc des notions censées être maîtrisées dès la rentrée universitaire, de sorte que l'on ne peut considérer qu'ils soient utilement maîtrisés en obtenant tout juste la moyenne.

La mise en place d'un test en début d'année et la communication des résultats doivent nécessairement être suivies, dans une perspective formative (William, 2010), de **séances de renforcement des prérequis** qui ne seraient pas ou pas assez installés. Ces séances permettent aux étudiants de remédier à leurs éventuelles lacunes.

Quatre séances (de 2h chacune) ont été proposées :

1. Correction du test et analyse des questions.

Cette première séance a été conçue sous une forme participative. L'enseignant a demandé aux étudiants, pour chaque question du « Passeport », quelle réponse ils proposaient et pourquoi. Ensuite, il a donné la réponse correcte et a repris les réponses incorrectes proposées en mettant en évidence les raisons pour

lesquelles ils s'étaient trompés. De cette manière, les représentations inexactes des étudiants ont pu être soulignées et corrigées.

2. Stratégies de lecture (70 participants).

Cette deuxième séance du dispositif constitue le premier module de renforcement à proprement parler et a eu pour objectif de donner aux étudiants des outils pour mieux comprendre un texte globalement et rigoureusement en mettant en œuvre plusieurs stratégies : lectures situante, globalisante, structurante et synthétisante (Collard & Leroy, 2011).

3. Langage et raisonnement juridiques (77 participants).

« De même qu'il faut apprendre sa langue pour connaître un peuple étranger, pour comprendre ses mœurs et pénétrer son génie, de même la langue juridique est la première enveloppe du droit, qu'il faut nécessairement traverser pour aborder l'étude de son contenu » (Capitant, 1936). Au cours de cette séance, il est montré que la compréhension d'un texte juridique exige une certaine maîtrise des spécificités du vocabulaire et du raisonnement juridiques. Le monde juridique est en effet un nouveau monde qui contient ses propres codes (exemple : la précision dans les termes). Les étudiants doivent petit à petit se les approprier.

4. Stratégies de culture générale (64 participants).

Lors de ce module, l'accent a été mis sur l'importance de suivre l'actualité dans une formation juridique et de maîtriser certaines notions fondamentales que les professeurs utilisent lors de leurs cours et dans les photocopiés².

La faculté de Droit a fait le choix de ne pas rendre ces séances obligatoires, tout en insistant sur leur importance, notamment pour les étudiants n'ayant pas acquis un ou plusieurs prérequis.

Sur environ 400 étudiants, 110 ont suivi au moins une séance organisée par groupe de 40. Seuls 36 étudiants ont suivi les trois séances.

Un **suivi individualisé** a également été proposé tout au long de l'année. À cet effet, une permanence de 2 heures par semaine a été mise en place de manière à fournir aux étudiants toute l'aide utile liée aux remédiations.

L'expression écrite

À côté de la remédiation proposée pour une meilleure compréhension des textes juridiques, un travail sur l'expression écrite a été instauré. Cette deuxième étape du renforcement a été, quant à elle, rendue obligatoire. Le

taux de participation aux activités fut donc largement supérieur à celui obtenu dans le cadre du « Passeport pour le bac ».

Ce projet a débuté par une **séance préparatoire** au cours de laquelle des explications ont été données aux étudiants sur les compétences suivantes : répondre à une question, définir,

comparer, argumenter et critiquer³. Environ 262 étudiants ont suivi cette séance organisée par groupe de 30.

Dans un deuxième temps, les étudiants, rassemblés en grand auditoire, ont réalisé un **exercice d'écriture**. Sur la base de la lecture d'un texte lié au monde juridique, quatre questions ont été posées : une définition, une comparaison, une argumentation et une critique.

Les étudiants ont ensuite été conviés à un **entretien individuel** avec les correcteurs du test qui leur ont remis leur résultat et ont mis en évidence leurs forces et leurs faiblesses. Dans la mesure du possible, et si nécessaire, les étudiants ont été réorientés vers d'autres accompagnements proposés par l'Université. Environ 350 étudiants ont présenté le test. Par contre, moins de 50 % des étudiants sont venus à l'entretien individuel.

Bilan du dispositif

Un premier bilan de ce dispositif pédagogique a paru nécessaire afin de déterminer les forces et les faiblesses du projet et de

² Exemples : le législateur, la disposition, l'équité.

³ Des « perles » issues d'examens des années antérieures ont été données à titre d'illustrations. En voici un exemple : « Quelle est la définition du contrat ? » Réponse : « Le contrat, c'est comme un contrat de vente. » (illustration fournie à la place d'une définition).

UN COUP D'ŒIL DANS LE RÉTROVISEUR...

Sans doute pour justifier sa réforme des années 1880, Louis Liard dresse un tableau assez noir de l'état moral de l'enseignement universitaire français du 18^e siècle. Les facultés de Droit ne sont pas épargnées :

« Même décadence, et depuis longtemps, dans les facultés de Droit. On s'y inscrit, car il faut des inscriptions pour les grades, et des grades pour le barreau et les offices de judicature. Mais l'enseignement est sans vie, les études sans force, la discipline sans vigueur. (...) Il n'y a pas la cinquième partie des étudiants qui suivent les leçons des professeurs. (...) Les professeurs dictent devant des copistes qui vendent leurs cahiers. Nul contrôle l'assiduité ; la Faculté qui l'exercerait serait désertée et, dans le voisinage, il s'en trouverait une, moins scrupuleuse, pour donner asile, sans condition aux transfuges et prendre leur argent. »

L. LIARD (1888). L'enseignement supérieur en France. Tome 1. Paris : A.Colin (pp. 66-73).



tirer des leçons pour la suite. Pour réaliser ce bilan, nous avons remis un questionnaire d'évaluation aux étudiants, aux assistants et aux professeurs de bac 1. Nous avons également pris en compte les résultats des étudiants à la session de janvier.

Satisfaction des étudiants et appui des enseignants

Les **étudiants**⁴ qui ont participé aux séances de renforcement relatives au « *Passeport pour le bac* » sont globalement satisfaits, avec une nette préférence pour les modules « langage et raisonnement juridiques » et « stratégies de culture générale ». Ce succès s'explique sans doute par le lien plus étroit que ces séances entretiennent avec les études en droit. S'agissant de la séance relative à l'*expression écrite*, les étudiants sont également satisfaits. Ils ont toutefois regretté le manque d'harmonie dans le cadre de cette activité (plusieurs enseignants et donc encadrements différents).

Près de 70 % des étudiants interrogés conseilleraient à de nouveaux étudiants de participer aux deux activités. Seuls 6 % estiment que ce n'est pas nécessaire, les autres n'ayant pas d'avis ou n'ayant pas rempli le questionnaire. Une majorité des étudiants pensent également qu'un tel dispositif est essentiel ou, du moins, important pour la réussite de tous.

La majorité des **professeurs** et des **assistants** qui ont répondu au questionnaire⁵ considèrent qu'un dispositif de renforcement est utile en faculté de droit en bac 1. Néanmoins, ils n'ont pas encore pu en ressentir les bénéfices sur le terrain à ce stade de l'année. En ce qui concerne le bilan du test d'écriture, les correcteurs ont également noté le manque d'harmonie entre eux. Ils soulignent l'absence de ressources internes à la faculté, voire à l'université, pour aider les étudiants au-delà du dispositif pédagogique, hormis la permanence de 2 heures par semaine susmentionnée.

Perception des étudiants quant à l'utilité du dispositif

La participation aux séances « Passeport pour le bac » et aux activités autour de l'exercice d'écriture est perçue de manière générale comme utile aux yeux des étudiants, en particulier pour se remettre en question par rapport aux attentes des professeurs et à leur niveau de connaissances de base, pour prendre conscience des efforts à accomplir pour réussir et, dans une moindre mesure, pour avoir une attitude (plus) active par rapport à leurs études, pour développer de meilleures stratégies d'apprentissage et pour acquérir de nouvelles connaissances en droit. Pour la majorité des étudiants, la participation à ces séances leur a permis de se sentir plus confiants pour aborder leur première année.

Efficacité du dispositif en termes de réussite

Les moyennes des étudiants, obtenues lors de la session de janvier 2012, ont été comparées, en observant, d'une part, les résultats de ceux qui ont suivi au moins une séance de renforcement non obligatoire et, d'autre part, les résultats de ceux qui ne s'y sont pas rendus, à résultats au « Passeport » identiques.

Cette comparaison, présentée dans le Tableau 2, montre que les étudiants, à résultats similaires au « Passeport » et donc à niveau de prérequis égal, qui ont suivi au moins une séance de renforcement non obligatoire, obtiennent des moyennes académiques supérieures aux autres.

Les résultats ci-dessus sont encourageants et tendent à montrer qu'un lien pourrait exister entre le dispositif pédagogique mis en place et les résultats académiques. Il s'agit de rester prudent car la participation aux séances de renforcement peut également être le reflet d'un plus grand engagement dans les études, facteur favorable à la réussite académique. Signalons que ces résultats font partie d'un groupe d'analyses plus larges menées dans le cadre du projet « Passeports pour le bac ».

N=97	Groupe sans renf. (0)	Groupe avec renf. (1)	Différence
Moyenne au « Passeport »	14,08	14,09	0,01
Min	7,83	8,7	0,87
Max	18,26	18,26	0
Moyenne académique (janvier)	9,89	11,61	1,72
Min	1,8	3,6	1,8
Max	17,4	18	0,6

Tableau 2 : Enquête sur l'impact des séances de renforcement sur les examens de janvier 2012

UNE PUBLICATION RÉCENTE...

BRAUER M. (2011). *Enseigner à l'Université : conseils pratiques, astuces, méthodes pédagogiques.* Paris : Armand Colin.

Partant de l'idée qu'enseigner même à l'université s'apprend, l'auteur cherche à identifier les méthodes pédagogiques qui « marchent » sur la base à la fois de sa longue expérience et des recherches en psychologie de l'apprentissage. L'ouvrage fourmille de mille conseils judicieux et fondés ; il est écrit dans un langage simple et direct qui évite tout jargon inutile. Les différentes facettes du métier sont abordées de manière pertinente depuis la manière de gérer « le premier contact », jusqu'aux examens en passant par la rédaction du descriptif de cours et le choix des méthodes tant pour les grands groupes que pour les petits groupes de TP et de TD.

Les analyses réalisées dans plusieurs autres groupes d'étudiants ont abouti à des résultats similaires qui seront présentés dans un prochain numéro de Réseau. Ces résultats seront en outre affinés et reproduits à plus grande échelle dès l'année académique prochaine.

Bénéfices secondaires du dispositif

Nous nous sommes également intéressées à la relation entre le sentiment de confiance renforcé chez certains étudiants à la suite de leur participation aux séances et leurs résultats à la session de janvier. La question suivante a ainsi été posée aux étudiants : « Les séances de correction et de renforcement auxquelles tu as participé t'ont-elles permis d'aborder avec plus de confiance la session de janvier ? ». En moyenne, les étudiants qui ont répondu « oui » obtiennent des résultats académiques supérieurs à ceux qui ont répondu « non ».

Les données dont nous disposons ne nous permettent évidemment pas d'avoir des indications sur le sens de cette relation. D'autres recherches (cf. le numéro 71 de RESEAU⁶) ont pu mettre en évidence une

⁴ Ces résultats sont issus des questionnaires remplis par les étudiants ayant participé aux différentes séances.

⁵ Sur 12 professeurs en bac 1, 5 ont répondu au questionnaire. Sur 23 assistants en bac 1, 10 ont répondu au questionnaire.

⁶ Disponible à l'adresse : http://www.fundp.ac.be/recherche/publications/page_view/69441/

relation circulaire entre la confiance pour aborder une session (ou le sentiment d'auto-efficacité) et la réussite.

Conclusion et perspectives

Le bilan de ce nouveau dispositif apparaît très encourageant d'après plusieurs indicateurs dont la satisfaction des différents acteurs, l'impact sur les résultats académiques et les bénéfices secondaires.

Il s'agit à présent de tirer les leçons de cette première expérience afin d'envisager les perspectives pour la rentrée académique prochaine.

1. En termes de cohérence

Le bilan réalisé a, tout d'abord, mis en évidence le fait que le projet pourrait gagner en cohérence.

Premièrement, plutôt que de proposer deux activités qui sont intitulées différemment et suivent un cheminement divergent, la faculté de Droit a fait le choix, pour l'année 2012-2013, de proposer un seul projet qui inclut tant le travail sur la compréhension que sur l'expression écrite.

Il se déroulera de la façon suivante :

Semaine 1 : tests

Premier test : Passeport « lecture et compréhension » (obligatoire).

Deuxième test : Passeport « expression écrite » (obligatoire).

Semaine 2 : correction des tests

Semaine 3 : remise des résultats et correction des tests (obligatoire).

Semaines 4-7 : renforcements (facultatifs)

Module 1 : stratégies de lecture

Module 2 : langage juridique

Module 3 : expression écrite

Module 4 : stratégies de culture générale

Deuxièmement, l'harmonie entre les divers enseignants impliqués dans le projet sera renforcée par l'instauration d'une meilleure collaboration entre eux et par la diminution de l'équipe des encadrants.

Troisièmement, la difficulté d'orienter les étudiants vers des ressources supplémentaires lorsque le dispositif pédagogique arrive à son terme sera partiellement résolue grâce à la nouvelle organisation susmentionnée. Il sera opportun, en outre, de créer une plate-forme Internet avec des exercices corrigés.

2. En termes de légitimité

Il a également été observé que certains points du dispositif pourraient gagner en légitimité.

Premièrement, nous allons nous entretenir avec les professeurs en bac 1 pour qu'ils puissent confirmer et, si nécessaire, réajuster les prérequis qu'ils estiment indispensables à la réussite de la première année en droit.

Deuxièmement, nous aimerions travailler avec un linguiste le contenu des séances de renforcement « stratégies de lecture » et « expression écrite ». Cet expert pourra également dispenser une formation aux personnes qui encadreront ces séances.

Troisièmement, des synergies entre les cours et les TP, d'une part, et le dispositif, d'autre part, devront être développées pour que ce dernier soit intégré de la manière la plus adéquate et légitime dans le cursus des étudiants. Ces synergies pourront notamment être développées au cours de réunions, grâce à des formations et par la communication d'une plus grande documentation.

L'expérience, déjà fructueuse, a encore de beaux jours à venir !

Références

Capitant, H. (1936). *Vocabulaire juridique*. Cité par Cornu, G., (2009). *Vocabulaire juridique*, Paris, Presses universitaires de France.

Collard, A. & Leroy, C. (2011). *Passeport pour le bac - Comprendre en profondeur un texte de niveau scientifique - Proposition d'un dispositif de renforcement des prérequis*, Projet de l'Académie universitaire de Louvain, non publié.

Cornu, G. (2009). *Vocabulaire juridique*, Paris, Presses universitaires de France.

UN SITE À CONSULTER...

Sur cette partie du site de l'UFR Droit, Science Politique et Gestion de l'Université de La Rochelle, on trouve l'enregistrement audiovisuel d'un très intéressant Colloque international de clôture du projet de recherche ASAC (Acquisition des Savoirs et Compétences : constats, analyse, modèle pour une plus grande réussite de l'étudiant juriste). Ce colloque était intitulé « Quelle(s) pédagogie(s) pour l'étudiant juriste ? Expérimentations, modélisation, circulation » et donnera lieu sous peu à une publication chez Larcier.

<http://droit-gestion.univ-larochelle.fr/Colloque-international-de-cloture.html>

Dontaine, M. & Wathelet, V. (2010). *Maîtrise des prérequis et évaluation dès l'entrée à l'Université*, Actes du Colloque AIPU, Rabat.

Guinchard, S. et Debard, Th. (dir.) (2011). *Lexique des termes juridiques 2012*, Paris, Dalloz.

Mathieu-Izorche, M.-L. (2001). *Le raisonnement juridique*, Paris, Presses universitaires de France.

Vieillevoys, S., Wathelet, V. & Romainville, M. (2012). Maîtrise des prérequis et réussite à l'université. In M. Romainville & Ch. Michaut (éd). *Réussite, échec et abandon dans l'enseignement supérieur*, Bruxelles, De Boeck.

Wiliam, D. (2010). Le rôle de l'évaluation formative dans les environnements d'apprentissages efficaces. In H. Dumont, D. Istance & F. Benavides (éd), *Comment apprend-on ? La recherche au service de la pratique*. Paris : OCDE.



SERVICE DE PÉDAGOGIE UNIVERSITAIRE

14, Place Saint-Aubain - 5000 Namur

Responsable : Marc Romainville